

Paris, le **30 JUIN 2023**

0591

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Najat DELPEYRAT en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 01 septembre 2021 et de sa nomination en tant qu'ordonnateur secondaire de l'institut régional de formation Maroc à compter du 01 janvier 2023 ;

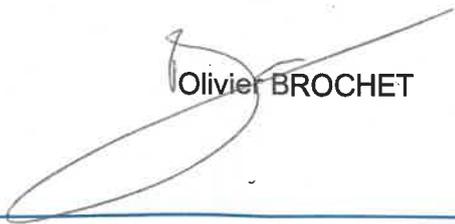
Décide :

Article 1er : Madame Najat DELPEYRAT est autorisée à signer le marché de fourniture de produits d'hygiène, d'entretien et petit matériel de nettoyage au groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec l'entreprise TOP METAL pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2023. Aucune reconduction n'est prévue pour ce marché.

Le montant maximum du marché est de :

- 1 160 000.00 MAD TTC pour le groupement, soit 106 522.80 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).
- 40 000.00 MAD pour l'Institut régional de formation et le Centre d'études arabes, soit 3 673.20 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Olivier BROCHET